



Métropole Européenne de Lille  
A l'attention Damien Castelain  
2, boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
59040 Lille Cedex

Seclin, le 04 Avril 2022

**Objet du courrier :** SDIT – Concertation préalable au projet de tramway – Ville de Seclin

Monsieur le Président

Par la présente, la ville de Seclin fait part de son avis sur le dossier soumis à concertation réglementaire préalable au projet de tramway.

Tout d'abord, la ville de Seclin est favorable à tout projet qui sera de nature à fluidifier les déplacements sur la couronne sud de la Métropole en général et sur le territoire communal en particulier. En effet, il s'agit d'une nécessité pour améliorer le quotidien de nos concitoyens (déplacements tous modes liés au travail et aux loisirs), lutter contre la pollution, le réchauffement climatique et offrir des solutions de déplacements abordables financièrement et promouvant l'intermodalité.

Par ailleurs, la ville de Seclin appréhende l'opportunité du projet de tramway selon trois enjeux :

- Aménagement du territoire,
- Déplacements,
- Cadre de vie.

Concrètement, sur ces 3 enjeux, la ville de Seclin, en coordination avec les autres communes desservies à terme, sera un partenaire engagé et constructif. En effet, nous accompagnerons la MEL pour réunir les conditions de réussite de ce projet sur les déclinaisons opérationnelles suivantes :

#### Enjeux relatifs à l'aménagement du territoire

-La règle de densification autour des rayons de 500 mètres des stations pourra être envisagée dès lors que le tramway sera mis en service. En effet, avant cela, une telle règle serait contre-productive,

**Mairie de Seclin**  
89 rue Roger Bouvry  
59113 Seclin

-Veiller, sous le pilotage de la MEL, à la bonne maîtrise foncière et à la non spéculation le long des futurs tracés,

-Définir avec la MEL les infrastructures associées de parkings (parking relais, éventuels parkings de covoiturage),

-Définir avec la MEL les modalités de dédommagement des commerces durant les travaux.

### Enjeux relatifs aux déplacements

-Anticiper les éventuels reports de flux de voitures une fois le nouveau réseau de transports en commun en exploitation. Les impacts de ces reports pourront utilement être évalués : circulation, shunts, chalandise, etc.....

-S'assurer par anticipation que la ligne 2 du métro sera en capacité d'absorber les nouveaux passagers qui proviendront du tramway,

-Partager la réorganisation du plan bus et la mise en œuvre du schéma cyclable accompagnant la future ligne de tramway.

### Enjeux relatifs au cadre de vie

- Obtenir des précisions sur la qualité des espaces publics accompagnant les lignes de tramways. Ce sujet est particulièrement important pour Seclin compte tenu de la très grande qualité des espaces publics actuels de l'axe central (Bouvry/Hentgès) ; l'objectif est de préserver la qualité des espaces publics, ne pas les dénaturer,

- Avoir des précisions de la part de la MEL sur le financement des autres domaines de compétences de l'espace public (mobilier, éclairage, plantations),

- Avoir des précisions sur l'absence de caténaires compte tenu des nouveaux systèmes disponibles (solution électrique de réseau enterré ou batterie sans caténaires comme à Nice et Reims).

### Conclusions

Pour conclure, la ville de Seclin participera activement aux rendus des études de maîtrises d'œuvre sur les 2 tracés. Ce sera sur la base de ces études approfondies, objectivant avantages et inconvénients, que la commune pourra se prononcer sur le tracé à privilégier.

A ce propos, nous vous invitons d'ores et déjà :

-A bien vouloir vérifier vos calculs de densité de populations desservies par les 2 tracés car ils sont actuellement identiques alors même que les tissus urbains diffèrent nettement. Ce point est essentiel pour statuer sur l'opportunité des tracés,

-A décliner le calendrier des 2 tracés. En effet, les nécessaires acquisitions foncières, éventuellement par voie d'expropriation, joueront certainement sur les échéances d'exploitation et donc sur les décisions de tracés,

-A ce que le tracé passant par les axes Bouvry et Hentgès soit matérialisé par un prolongement jusqu'au collège (Jean Demailly) puis jusqu'à l'hôpital (groupe GHSC). En effet, ces équipements sont des grands générateurs de déplacements,

-A étudier dans les deux tracés les variantes de desserte de la ZI. La prise en compte fine des Plans de Déplacements d'Entreprises (et éventuellement inter-entreprises à venir) et l'adaptation des espaces publics internes à ladite zone seront aussi une aide à la décision.

Afin de faciliter la nécessaire appropriation communale et intercommunale, je profite de ce courrier pour vous suggérer que la MEL organise une visite des tramways récents, illustrant ainsi les bénéfices et les enjeux d'un tel projet.

Dans l'attente des prochaines étapes, Monsieur le Président, vous pourrez donc compter sur notre partenariat constructif et investi sur ce projet majeur pour la commune de Seclin et pour la couronne sud de la Métropole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Xavier CADART  
Maire de Seclin  
Conseiller départemental délégué